



CH-3003 Berne, SER

Destinataires:

les gouvernements cantonaux

**Révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)
– Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil fédéral a chargé le DFI, en date du 28 octobre 2008, d'ouvrir une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières patronales et syndicales et des milieux intéressés par la politique de la formation et de la recherche.

La consultation court jusqu'au **28 février 2010**.

Le présent projet de révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) fait suite à diverses interventions parlementaires et au programme de la législature 2008-2011. Le projet prend en compte d'autres projets législatifs en cours, notamment la récente révision partielle de la loi sur la recherche et le projet de loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE). Il apporte aux éléments matériels et aux procédures prévues par la loi les précisions et les compléments nécessaires à l'accomplissement des tâches de la Confédération en matière d'encouragement de la recherche et de l'innovation.

Nous vous soumettons pour avis le projet de révision totale de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation accompagné d'un rapport explicatif. Des copies supplémentaires du dossier sont disponibles sur le site: http://www.sbf.admin.ch/htm/aktuell/fifg_fr.html.

Vous voudrez bien adresser votre avis à l'unité Recherche nationale du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER (Adresse: SER, Recherche nationale, Gregor Haeffliger, Hallwylstrasse 4, 3003 Berne. Tél. 031 322 96 76. gregor.haeffliger@sbf.admin.ch). Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'intérieur

Pascal Couchepin
Conseiller fédéral

Annexes:

- projet de loi et rapport explicatif
- liste des destinataires de la consultation